

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Jean-Francois Lanoue

<https://www.cadre21.org/membres/42da4550616cb586bd16888f>

Date d'obtention : 2020-11-20 18:49:44

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Recevoir la plainte ou préoccupation. Avoir la vigilance de poser le questionnaire si les personnes proviennent de l'école. Saisir les cellulaires. Référer au service de police par la suite. Faire venir le responsable «agresseur» lui expliquer la procédure et lui demander de donner son appareil électronique. Une fois que le dossier est transféré à la police, rester hors du processus mandataire. Appliquer les conséquences liées au code de conduite à l'école le cas échéant. En aucun temps un intervenant scolaire ne doit regarder les images. ON essaie aussi de départager si l'intention est impulsive ou malveillante.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Chacune des situation est différente. Les situation en apparence simples peuvent se révéler complexes et en contrepartie, les situation d'apparence complexe peuvent s'avérer simples. Nous devons, à chaque étape nous repositionner à savoir si ça concerne toujours l'école, si nous devons ou non faire passer le questionnaire et à quel moment interpeler le policier école.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Plus la situation se complexifie, plus la délicatesse est de mise. Deux points me viennent toutefois, comment nous assurer de ne pas interférer dans l'enquête policière, une fois le mandat passé tout en réussissant à appliquer les règles de notre code de conduite. Aussi, dans le cas d'une situation avérée et qui a une influence sur plusieurs jeunes de l'école, qui ne s'est pas déroulée à l'école, mais qui est sorti au grand jour à l'école... comment arriver à appliquer les conséquences justes en respect à chacune des personnes impliquées, surtout si l'intension est impulsive et non malveillante